

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE L'INDRE
COMMUNE DE MESLAND

Envoyé en préfecture le 07/10/2025
Reçu en préfecture le 07/10/2025
Publié le 07/10/2025
ID : 041-214101370-20251007-DELIB_45_2025-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 45/2025

Objet : **DEVIS MEUBLE REFRIGERE DE PRESENTATION**

L'an deux mil vingt-cinq, le 30 septembre le Conseil Municipal de la Commune de MESLAND, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GUETTARD, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 26 septembre 2025

Présents (9) : Mesdames, BECKER Corinne, DE L'ECLUSE Anne-Sophie, LE MEUR Isabelle, PEUDEVIN Evelyne, Messieurs DELPY Jérôme, GASNIER Richard, GUERIN Pierre-Alain GUETTARD Philippe, LAFFRAY Didier.

Absents excusés avec pouvoir (2) : Monsieur GERARD Jean-Pierre qui donne pouvoir à Monsieur GUETTARD Philippe. Monsieur MULTEAU Dimitri donne pouvoir à Monsieur LAFFRAY Didier.

Absent excusé (1) : Monsieur GIRARDI Patrick.

Absents (3) : Madame DELATTAIGNANT Marion, Messieurs HELTZLE Jérôme et ODONNAT Cédric

Secrétaire de séance : Anne-Sophie DE L'ECLUSE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité d'acquérir un meuble-vitrine réfrigéré professionnel pour le bar-restaurant le Saint Vincent compte tenu de la vétusté de l'ancien. Cet équipement est nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement.

Après consultation, le devis de la société EDCP Grande cuisine a été retenu. Ce devis s'élève à 7 741.80 € HT (9 290.16€ TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés (11 voix POUR) décide :

- D'approuver le devis de l'entreprise EDCP Grande cuisine pour un montant de 7 741.80 € HT (9 290.16€ TTC).
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que tous documents afférents à cette opération.

Fait à Mesland, le 2 octobre 2025

Le Maire,
Philippe GUETTARD

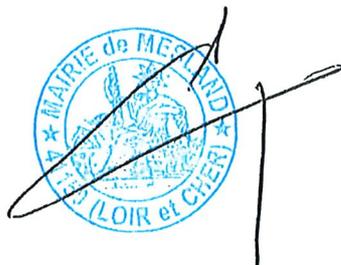


La Secrétaire de séance,
Anne-Sophie DE L'ECLUSE

Acte rendu exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 07/10/2025
et de son affichage le 07/10/2025



Le Maire,
Philippe GUETTARD



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 46/2025

Objet : DEVIS EXTINCTEURS ET PLAN EVACUATION – D.E.F FIRE PROTECT

L'an deux mil vingt-cinq, le 30 septembre le Conseil Municipal de la Commune de MESLAND, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GUETTARD, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 26 septembre 2025

Présents (9) : Mesdames, BECKER Corinne, DE L'ECLUSE Anne-Sophie, LE MEUR Isabelle, PEUDEVIN Evelyne, Messieurs DELPY Jérôme, GASNIER Richard, GUERIN Pierre-Alain GUETTARD Philippe, LAFFRAY Didier.

Absents excusés avec pouvoir (2) : Monsieur GERARD Jean-Pierre qui donne pouvoir à Monsieur GUETTARD Philippe. Monsieur MULTEAU Dimitri donne pouvoir à Monsieur LAFFRAY Didier.

Absent excusé (1) : Monsieur GIRARDI Patrick.

Absents (3) : Madame DELATTAIGNANT Marion, Messieurs HELTZLE Jérôme et ODONNAT Cédric

Secrétaire de séance : Anne-Sophie DE L'ECLUSE

Considérant la nécessité d'équiper le Bar restaurant / Multiservice le Saint Vincent en matériel de sécurité incendie (extincteurs, plans d'évacuation, pictogrammes indicateurs).

Considérant le devis établi par l'entreprise **D.E.F FIRE PROTECT** située à MONTEAUX, en date du 24 septembre 2025 pour un montant de 569.00€ HT (682.80 € TTC),

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés (11 voix POUR) :

- D'approuver le devis de l'entreprise **D.E.F FIRE PROTECT** d'un montant de 569.00€ HT (682.80€ TTC),
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette opération et à engager la dépenses correspondante.

Fait à Mesland, le 2 octobre 2025

Le Maire,
Philippe GUETTARD



La Secrétaire de séance,
Anne-Sophie DE L'ECLUSE

Acte rendu exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 07/10/2025
et de son affichage le 07/10/2025

Le Maire,
Philippe GUETTARD





**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 47/2025

Objet : 2 AVENANTS – TRAVAUX REHABILITATION BAR RESTAURANT LE SAINT VINCENT

L'an deux mil vingt-cinq, le 30 septembre le Conseil Municipal de la Commune de MESLAND, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GUETTARD, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 26 septembre 2025

Présents (9) : Mesdames, BECKER Corinne, DE L'ECLUSE Anne-Sophie, LE MEUR Isabelle, PEUDEVIN Evelyne, Messieurs DELPY Jérôme, GASNIER Richard, GUERIN Pierre-Alain GUETTARD Philippe, LAFFRAY Didier.

Absents excusés avec pouvoir (2) : Monsieur GERARD Jean-Pierre qui donne pouvoir à Monsieur GUETTARD Philippe. Monsieur MULTEAU Dimitri donne pouvoir à Monsieur LAFFRAY Didier.

Absent excusé (1) : Monsieur GIRARDI Patrick.

Absents (3) : Madame DELATTAINANT Marion, Messieurs HELTZLE Jérôme et ODONNAT Cédric

Secrétaire de séance : Anne-Sophie DE L'ECLUSE

AVENANT N°2 – entreprise PEINTURE DU CENTRE

L'avenant a pour objet une plus-value concernant la vitrification du poteau en chêne dans le local multiservice d'un montant de 425.00 € HT (510.00€ TTC) :

Marché initial : 14 000.00€ HT (16 800.00 € TTC)

Avenant n°1 : 852.60€ HT (1 022.40 TTC)

Nouveau montant du marché : 15 277.60 € HT (18 333.12 € TTC)

AVENANT N°1 – entreprise VILLEVAUDET

L'avenant a pour objet une plus-value concernant le rajout d'un bloc-porte coupe-feu pour le tableau électrique, un habillage en chêne d'un linteau et une moins-value pour la suppression d'un bloc porte pour la partie bar/restaurant/multiservice et une moins-value pour le changement de placards pliants en placards coulissants dans la partie logement d'un montant de :

Restaurant/ bar/ multiservice : 1 476 € HT (1 771.20 € TTC)

Logement : - 690.00 € HT (-828.00 € TTC)

Marché initial : 34 706€ HT (41 647.20€ TTC)

Nouveau montant du marché : 35 492.00 € HT (42 590.40 € TTC)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés (11 voix POUR) :

- D'accepter les avenants n°2 – ENTREPRISE PEINTURE DU CENTRE, avenant n°1 – ENTREPRISE VILLEVAUDET, détaillés ci-dessus,

Envoyé en préfecture le 07/10/2025
Reçu en préfecture le 07/10/2025
Publié le 07/10/2025
ID : 041-214101370-20251007-DELIB_47_2025-DE

- De donner mandat à M. le Maire pour signer l'avenant et toute pièce se rapportant à cette affaire.

Fait à Mesland, le 2 octobre 2025

Le Maire,
Philippe GUETTARD



La Secrétaire de séance,
Anne-Sophie DE L'ECLUSE

Acte rendu exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 7/10/2025
et de son affichage le 7/10/2025

Le Maire,
Philippe GUETTARD



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 48/2025

Objet : **DECISION MODIFICATIVE N° 5**

L'an deux mil vingt-cinq, le 30 septembre le Conseil Municipal de la Commune de MESLAND, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe GUETTARD, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 26 septembre 2025

Présents (9) : Mesdames, BECKER Corinne, DE L'ECLUSE Anne-Sophie, LE MEUR Isabelle, PEUDEVIN Evelyne, Messieurs DELPY Jérôme, GASNIER Richard, GUERIN Pierre-Alain GUETTARD Philippe, LAFFRAY Didier.

Absents excusés avec pouvoir (2) : Monsieur GERARD Jean-Pierre qui donne pouvoir à Monsieur GUETTARD Philippe. Monsieur MULTEAU Dimitri donne pouvoir à Monsieur LAFFRAY Didier.

Absent excusé (1) : Monsieur GIRARDI Patrick.

Absents (3) : Madame DELATTAIGNANT Marion, Messieurs HELTZLE Jérôme et ODONNAT Cédric

Secrétaire de séance : Anne-Sophie DE L'ECLUSE

M. le Maire explique que les décisions modificatives sont destinées à procéder en cours d'année, après le vote du budget primitif, à des ajustements comptables.

Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

La présente décision modificative du budget de l'exercice 2025 propose d'opérer des virements de crédits comme suit :

En dépenses de fonctionnement :

BUDGET PRINCIPAL – FONCTIONNEMENT -DEPENSE			
SENS	CHAPITRE	ARTICLE	SOMMES
DEPENSE	020	2031	- 375 €
DEPENSE	010	10226	+ 375 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés (11 voix POUR) approuve la décision modificative comme définie ci-dessus.

Fait à Mesland, le 2 octobre 2025

Le Maire,
Philippe GUETTARD



La Secrétaire de séance,
Anne-Sophie DE L'ECLUSE

Acte rendu exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 7/10/2025
et de son affichage le 7-10-2025

Le Maire,
Philippe GUETTARD

